

Envoyé en préfecture le 25/08/2025

Reçu en préfecture le 25/08/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20250821-2025_140_DEC-DE

Berger
Levrault

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Renouvellement du bail d'habitation (avenant n°2) avec Monsieur Aurélien DI FIORE pour le logement T2 sis 116 rue du Commerce, La Visitation, à Gex, pour la période du 12/09/2025 au 11/10/2025 – (3.3)**

Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que Monsieur Aurélien DI FIORE, occupant les fonctions d'agent technique au centre technique municipal, ne dispose pas de logement répondant aux besoins de sa famille dans le parc locatif,

DÉCIDE

🚦 **DE RENOUVELER** le bail pour le logement T2 sis 116 rue du Commerce, appartement 102, La Visitation, à Gex attribué à Monsieur Aurélien DI FIORE, pour la période du 12 septembre 2025 au 11 octobre 2025, moyennant un loyer mensuel fixé à 308,64 euros.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 21 août 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 22 août 2025 et publiée le 22 août 2025.

Envoyé en préfecture le 25/08/2025

Reçu en préfecture le 25/08/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20250821-2025_140_DEC-DE

